



**FIGHT OFF**  
TRAIN FOR LIFE

# CONTRAT D'ADHESION

Préalablement la signature du contrat, l'adhérent désigné ci-dessous (ou son représentant légal) a visité les installations du club et a pris connaissance des prestations proposées, des conditions d'inscription et conditions générales dont un exemplaire lui a été remis.

## COORDONNEES DE L'ADHERENT

NOM: \_\_\_\_\_ PRENOM: \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_ PROFESSION : \_\_\_\_\_  
ADRESSE: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_ COMMUNE: \_\_\_\_\_  
EMAIL: \_\_\_\_\_ GSM: \_\_\_\_\_

## LE PAYEUR (Si différent de l'adhérent)

NOM: \_\_\_\_\_ PRENOM: \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_ PROFESSION : \_\_\_\_\_  
ADRESSE: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_ COMMUNE: \_\_\_\_\_  
EMAIL: \_\_\_\_\_ GSM: \_\_\_\_\_

**NB : Le contrat d'adhésion est un contrat à durée déterminée de 12 mois renouvelable tacitement si un courrier de résiliation n'est pas envoyé avec un délai minimum d'un mois de préavis, suivant les modalités reprises dans les conditions générales.**

## ABONNEMENT

N° de contrat : FO2017 -

**ABONNEMENT SIMPLE**       **COMPTANT : 450 €**       **DOMICILIATION : 11 mensualités de 50€ \***  
Le prix comprend la licence, l'assurance Ethias (RC + Accidents corporels et cardio-vasculaires) ainsi que la participation à une discipline (**cocher une seule case**)  
 Muay Thai     Boxe Anglaise     Jiu Jitsu Brésilien     MMA     Krav Maga     Kali (18 ans minimum)

**PASSEPORT FIGHT OFF**       **COMPTANT : 650 €**       **DOMICILIATION : 11 mensualités de 70€ \***  
Le prix comprend la licence, l'assurance Ethias (RC + Accidents corporels et cardio-vasculaires) ainsi que la participation à l'ensemble des cours collectifs :  
➤ Muay Thai (Boxe Thaïlandaise), Boxe Anglaise, Jiu Jitsu Brésilien, MMA (Mixed Martial Arts), Krav Maga (self-défense) et Kali (18 ans minimum)

**ABONNEMENT KIDS (6 à 12 ans)**       **COMPTANT : 300 €**       **DOMICILIATION : 10 mensualités de 35€ \***  
Le prix comprend la licence, l'assurance Ethias, ainsi que la participation à une discipline enfants suivant l'âge (cocher une seule case) :  
 6 à 9 ans       10 à 12 ans

\* : Il n'y a pas de domiciliation au mois de Juillet ( et Août pour les Kids ) en raison de la fermeture annuelle

L'abonné déclare signer le présent contrat suite à une démarche spontanée de sa part.

Fait le ..... / ..... / 2017, à ..... en double exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu un exemplaire.

Pour l'ASBL Fight Off

Nicolas Stockreiter

Pour l'Adhérent

.....  
[NOM EN CAPITALES]

# CONDITIONS GENERALES DE L'ABONNEMENT

## 1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir visité les installations du club et /ou avoir pris connaissance des prestations proposées, l'Adhérent déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible Fight Off, l'autorisant à utiliser les installations et à bénéficier des prestations proposées selon un prix et des modalités financière indiquées dans le présent contrat.

Les plannings de cours remis à l'inscription ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés à tout moment sans aucune indemnité.

Les cours sont suspendus au mois de Juillet en raison de la fermeture annuelle.

## 2. DUREE, RECONDUCTION ET PAIEMENT :

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de 12 mois et sera reconduit tacitement. Si l'Adhérent souhaite mettre fin à son abonnement à la fin de la période de 12 mois, il pourra le faire, moyennant un délai de préavis d'un mois minimum, par simple courrier ou email. L'Adhérent devra s'assurer de la bonne réception de l'information par Fight Off.

Cet abonnement correspond à un droit d'accès aux cours et pour la durée prévue aux présentes. L'Adhérent demeure libre d'user de son droit d'accès aux cours en fonction de ses priorités avec la fréquence qu'il souhaite.

Le montant de l'abonnement est perçu sans qu'il soit possible pour l'Adhérent de l'interrompre ou de le reporter pour une raison autre qu'un cas de force majeure. Par cas de force majeure, il est limitativement fait référence à une maladie ou un accident grave nécessitant une impossibilité de fréquenter le club pendant plus de trois mois et justifié par un certificat médical supérieur à trois mois d'arrêt.

Dans ce cas, les prélèvements par domiciliation de l'Adhérent ainsi que le bénéfice de l'inscription de son abonnement sont suspendus pendant la durée couverte par le certificat médical.

## 3. PAIEMENT PAR DOMICILIATIONS :

L'Adhérent ayant choisi le paiement par domiciliation s'assurera que son compte en banque est alimenté en suffisance pour que la domiciliation soit effectivement payée (généralement le 3 de chaque mois).

En cas de non-paiement, l'Adhérent effectuera un paiement manuel du montant dû endéans les 5 jours.

Au deuxième refus de paiement consécutif de sa banque, pour quelque raison que ce soit, l'Adhérent se verra imputer 5€ de frais administratifs payables à sa prochaine domiciliation.

## 4. GARANTIE DE PRIX :

Le prix des mensualités est garanti pour la période initiale de 12 mois. Si Fight Off augmente son tarif, l'adaptation tarifaire est d'application à partir de l'échéance annuelle qui suit la date de sa notification à l'Adhérent.

L'Adhérent peut toutefois résilier le contrat en respectant un préavis d'un mois, par simple courrier ou email. L'Adhérent devra s'assurer de la bonne réception de l'information par Fight Off.

Si Fight Off réduit son tarif, l'Adhérent en bénéficiera à partir de l'échéance annuelle suivante.

## 5. FACULTE DE RESILIATION :

### a. A l'initiative de l'Adhérent :

Les abonnements payés par domiciliation sont résiliables, après une durée minimum de 3 mois et en respectant un préavis d'un mois, par simple courrier ou email. L'Adhérent devra s'assurer de la bonne réception de l'information par Fight Off. Toute résiliation est définitive. En cas de réabonnement éventuel endéans les trois mois suivant la résiliation, l'Adhérent devra s'acquitter des mensualités couvrant la période entre son départ et son retour au club.

### b. A l'initiative de Fight Off :

Fight Off se réserve le droit d'exclure de manière temporaire ou définitive tout Adhérent dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs, ou notoirement gênants pour les autres adhérents ou le personnel encadrant, ou non-conformes au présent contrat ou aux conditions d'inscription, suite au non-respect des consignes ou en cas de défaut de paiement, etc...

En cas de résiliation à l'initiative de Fight Off pour un ou plusieurs de ces motifs, le montant des abonnements perçus restera acquis à Fight Off, sans préjudice de sa faculté d'engager toutes poursuites qu'il estimerait utiles.

## 6. ATTESTATION MEDICALE

L'Adhérent atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposées par Fight Off dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance.

En cas de doute, l'Adhérent s'engage à obtenir un avis médical favorable à la pratique des activités physiques et sportives proposées par Fight Off.

## 7. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le traitement informatique du dossier de l'Adhérent, conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Pour user de cette faculté, l'Adhérent doit s'adresser au responsable administratif de Fight Off.

**Fight Off asbl** : Chaussée de Namur, 16 à 1315 Piétrebais  
**N° d'entreprise** : BE0833.602.558

**Compte BNP Paribas Fortis** : 001-6386261-51  
**IBAN** : BE75 0016 3862 6151  
**BIC** : GEBA BE BB

**Contact** : Nicolas Stockreiter  
nicolas@fight-off.com 0475 / 710 538